

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/02/16

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
17 février 2023 le **LUNDI 27 février 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
17 février 2023

Nombre de conseillers Étaient présents :
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 23 M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Votants : 23 Mme Ghislaine VALENTE— M. Marc SERRA - Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY –
Mme Yveline LOURDEL — M. Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT - M. Philippe
LEFEBVRE- Mme Martine DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS –
Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE — M. Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT –
M. Hubert CHIVET- M. Olivier QUIGNON.

Excusés :
Mme Sandrine SERGEANT
Mme Chantal DECOCQ
Mme Audrey TISON

AU Secrétaire de séance :
M. Stéphane FOURNIER

Objet : Demande de subvention Fonds verts

Monsieur le Maire expose :

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets

Face aux crises climatiques, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur. Des objectifs clairs ont été fixés à l'échelle nationale : la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050, la création de zones à faibles émissions, la protection forte de 10 % des espaces naturels, la renaturation des villes, la rénovation énergétique, la réduction de nos consommations d'énergie, la prévention des risques naturels...

Ces objectifs nationaux se déclinent tous localement. Le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Il est rappelé que l'axe 1 concerne la rénovation des parcs de luminaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Nicolas lez Arras s'est engagée dans la rénovation de l'éclairage public depuis début d'année 2018, et qu'elle souhaite finaliser la rénovation de l'entièreté du parc. Les enjeux de ce projet et le programme :

- Programme permettant de rénover un total d'environ 405 lanternes
- L'enjeu de l'économie d'énergie grâce à de nouveaux systèmes d'éclairage

Aussi, il vous est proposé :

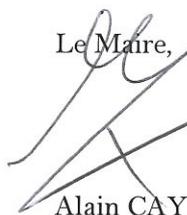
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour le projet de rénovation de l'éclairage public au titre du Fonds vert et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Les crédits étant prévus au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 février 2023

Le Maire,



Alain CAYET.

